

Loi immigration en France - une menace pour les droits de l'Homme

Mardi 19 décembre dernier, l'Assemblée Nationale française a adopté le projet de loi du Ministre de l'intérieur Gérald Darmanin portant sur l'immigration. Ayant décrit son projet comme une réponse aux inquiétudes des français, le Ministre de l'intérieur qui a présenté un texte problématique dès le départ, a dû composer avec la droite afin d'en espérer l'adoption. En conséquence de ces alliances, la loi, tant controversée, a déstabilisé la sphère politique et se révèle être une véritable menace pour les droits des migrants.

En effet, malgré les déclarations de certains membres du gouvernement, cette loi n'a pu être adoptée qu'avec les votes des partis de droite et d'extrême droite qui sont les seuls à avoir voté à l'unanimité en faveur de celle-ci alors que le parti présidentiel s'est déchiré avec 20 votes contre ainsi que 17 abstentions. Ce constat était prévisible puisque ce texte de loi a été réécrit par la droite avec l'accord du gouvernement qui, pour éviter un échec, l'a laissé durcir l'ensemble des mesures. C'est d'abord au Sénat, à majorité de droite, qu'une version très restrictive pour les droits des migrants a été adoptée. Néanmoins, l'Assemblée Nationale a refusé de débattre sur ce texte.

Le gouvernement conscient qu'il faisait face à une situation tendue à propos d'un sujet si sensible comme celui de l'immigration, aurait dû abandonner ce projet de loi or, il a tout de même convoqué une Commission Mixte Paritaire (CMP) afin de trouver un consensus qui allait inévitablement s'orienter vers la droite. En situation de majorité relative, le parti est contraint de faire des alliances, cependant, s'allier à la droite et non pas à la gauche ne peut qu'aboutir à une loi catastrophique tant pour la protection du droit des migrants que pour leur situation. Le but était vraisemblablement d'attirer les votes de la droite tout en risquant d'attirer ceux de l'extrême droite.

C'est effectivement ce qu'il s'est passé. Quelques heures avant le vote du texte issu de la CMP, le Rassemblement National (RN) a annoncé qu'il voterait en faveur de cette loi. Cela a donc permis l'adoption du texte et fait de l'extrême droite le second parti ayant le plus grand nombre de vote en faveur de la loi, après le parti présidentiel. Cette annonce a fait l'effet d'un fracas à l'Assemblée Nationale et plus particulièrement au sein des députés Renaissance. Le Ministre de la santé, Aurélien Rousseau est allé jusqu'à démissionner. Au sein de la société française, de vives réactions se sont faites entendre. Des manifestations pacifiques ont eu lieu les jours suivant l'adoption du texte, à Paris, Rennes ou encore Lille. Aussi, dans plus de 32 départements, des maires ont affirmé leur résistance face à la loi en déclarant qu'ils ne l'appliqueront pas.

Emmanuel Macron élu à deux reprises dans l'idée de faire barrage à l'extrême droite lui donne aujourd'hui le pouvoir de trancher sur une loi qui porte sur l'immigration, un sujet bastion du RN. De ce fait, la crédibilité du président est de plus en plus entachée alors que l'extrême droite célèbre sa victoire qu'elle qualifie de « victoire idéologique ». A travers cette loi si problématique, au lieu de combattre l'extrême droite, le gouvernement français rend légitime

ses revendications qui ont de plus en plus d'influence dans la société ainsi que dans la sphère politique. A l'heure où la montée de l'extrême droite se fait ressentir dans toute l'Europe, c'est un pari très dangereux que le gouvernement français a fait.

Au-delà des conséquences politiques, on retrouve dans cette loi un ensemble de mesures xénophobes qui marquent une différence de traitement entre les français et les étrangers en situation régulière. C'est par celles-ci que le RN a pu justifier son vote en faveur de la loi, car c'est pour eux un premier pas vers l'acceptation de leur idéologie et vers la « préférence nationale ». Ces mesures viennent fragiliser les droits des étrangers ainsi que leur accès aux droits fondamentaux tels que le droit au travail qui sera encore plus restreint qu'auparavant. En effet, cela durcit leurs possibilités de régulariser leur situation et donc d'accéder à certains droits et prestations sociales et quand bien même leur situation serait régularisée, pour certaines aides sociales, ils devront démontrer 5 ans de résidence en France. Cette condition est totalement contraire au principe des droits de l'Homme qui ne différencie en aucun cas les êtres humains selon leur nationalité.

De la même façon, le principe de non-séparation des familles, bien que protégé par les conventions internationales, est mis en danger. D'une part à travers le durcissement des conditions de regroupement familial et d'autre part à travers la réglementation des d'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). En effet, les étrangers initialement protégés en cas d'OQTF à l'image de ceux arrivés en France avant leurs 13 ans ou encore les parents d'enfants français, ne le seront plus. Cela expose directement de nombreuses familles au risque de séparation. A cela s'ajoute le fait que les OQTF pourront désormais être ordonnées pour des faits étant passibles d'une condamnation de 5 ans et non plus lorsque la condamnation réelle est de 5 ans. De ce fait, cette loi constitue une véritable rupture entre les étrangers et les français et ne résout en rien le problème d'intégration qui justifiait au départ le projet de loi puisque le texte ne facilite pas l'intégration, mais au contraire, il la complique.

Malheureusement, ces droits seront de plus en plus mis en danger car désormais la politique migratoire fera l'objet d'un débat annuel au Parlement avec le vote d'un quota migratoire. Cette question de quota complique encore une fois l'accès aux titres de séjours ou visas pour les étrangers qui malgré un dossier complet ne pourront pas obtenir ces documents. De plus, le fait que le Parlement puisse voter cela signifie que dans une composition à majorité de droite ou pire, d'extrême droite, les quotas seront très réduits voire nuls.

Il y a également un véritable retour en arrière par le rétablissement du délit de séjour irrégulier passible d'une amende 3 750 euros avec une peine de 3 ans d'interdiction du territoire. Supprimée lors du quinquennat de François Hollande, cette mesure refait surface et témoigne de l'importance d'une lutte en continu pour la défense de ces droits qui seront sans cesse menacés. De la même façon, alors que les conditions d'accès à la nationalité française à travers le droit du sol n'ont été remises en question qu'une seule fois au cours de la 5^{ème} République, cette loi supprime ce droit automatique. Désormais, les enfants nés en France de parents étrangers devront en faire la demande entre 16 et 18 ans afin de l'acquérir. Cette mesure est symbolique car le droit du sol est une tradition française.

En conclusion, la loi votée par l'Assemblée Nationale consacre l'acceptation des idées de l'extrême droite au sein de notre société et le gouvernement français ainsi que le Président de la république française en ont leur part de responsabilité. Désormais, les citoyens français attendent la réponse du Conseil Constitutionnel qui censurerait une partie du texte s'il la jugeait anticonstitutionnelle. Cela pourrait au moins éviter à certaines mesures, d'être appliquées.